GCM Objectif 1

Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits

Problèmes

Le Pacte mondial sur les migrations reconnaît que les politiques migratoires doivent être élaborées sur la base de données précises, fiables et comparables, ventilées par sexe, âge, statut migratoire et toute autre caractéristique applicable à un contexte national. Les femmes migrantes peuvent faire face à des formes de discrimination multiples et croisées, et il est important de recueillir des données qui rendent compte de leurs expériences.

Les politiques, lois et programmes visant à répondre aux besoins et priorités spécifiques de l'ensemble des femmes et filles migrantes doivent être éclairés par des données complètes ventilées par sexe et des statistiques différenciées selon le sexe. Pour cela, il faut adopter une approche multisectorielle de la collecte et de l'analyse des données et renforcer les capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données relatives aux expériences des femmes et des filles à toutes les étapes de la migration.

Des données ventilées par sexe sur les rapatriements de fonds sont aussi nécessaires pour rendre compte des contributions des travailleuses migrantes à la croissance économique et au développement durable. Les données doivent être indépendantes, confidentielles et d'utilisation restreinte en cas de poursuites. La mise en place de « pare-feux » entre les activités de gestion de l'immigration et la fourniture de services publics empêcherait le partage de données et atténuerait les préoccupations liées à la confidentialité des données.

Mesures

Copyright © UN Women 2026

- Renforcer les moyens permettant aux bureaux nationaux de la statistique, aux ministères s'occupant de la migration de main-d'œuvre et de l'immigration, y compris les ministères chargés de la lutte contre la traite des personnes, et aux autres parties prenantes pertinentes de recueillir, utiliser et diffuser des données ventilées par sexe, âge et situation de handicap ainsi que des statistiques différenciées selon le sexe sur la migration, y compris la migration de main-d'œuvre, tout en garantissant la confidentialité des données à caractère personnel.
- Inclure dans les données collectées des informations sur la migration régulière et irrégulière, les incidences économiques de la migration et des mouvements de réfugiés, le trafic illicite, la traite des personnes et les besoins des réfugiés, des migrants et des communautés locales dans les pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que d'autres questions pertinentes.
- Fournir des outils appropriés ainsi que des ressources humaines et financières suffisantes aux fins de collecte, d'utilisation et de diffusion de données ventilées par sexe et de statistiques différenciées selon le sexe.
- Recueillir, analyser et diffuser des données ventilées par sexe, âge, nationalité, statut migratoire, handicap et autres caractéristiques pertinentes.
- Recueillir, analyser et diffuser des données ventilées par sexe sur la violence sexuelle et sexiste, y compris toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles migrantes.
- Recueillir, analyser et diffuser des statistiques sur la migration différenciées selon le sexe, qui reflètent de manière adéquate les différences et les inégalités dans la situation des femmes et des hommes migrants, y compris en prenant en compte les stéréotypes sexospécifiques et les facteurs socioculturels qui conduire à des préjugés sexistes.
- Harmoniser les protocoles et procédures de collecte de données pour garantir la compatibilité des données ventilées par sexe et des statistiques différenciées selon le sexe entre les différents systèmes nationaux de données.
- Intégrer dans les enquêtes sur les ménages, sur la main-d'œuvre ou sur d'autres domaines pertinents, des questions concernant les expériences vécues par les migrants selon leur sexe et le sexe des expéditeurs et bénéficiaires de rapatriements de fonds.
- Assurer le partage et la gestion des données entre pays afin de remédier aux lacunes en matière de protection ; cependant, les données ne devraient pas être partagées

Copyright © UN Women 2026

sans autorisation préalable.

- Interdire l'utilisation des données à caractère personnel recueillies aux fins de l'établissement de statistiques sur la migration – ou à d'autres fins telles que la protection, les voies de recours, l'enregistrement d'actes d'état civil et l'accès aux services – par les autorités de gestion de l'immigration ou pour refuser l'accès aux services.
- Mettre en place des pare-feux qui empêchent de communiquer les données concernant les femmes et les filles migrantes aux autorités de gestion de l'immigration.
- COVID-19 : Recueillir des données complètes ventilées par sexe et par âge sur les contaminations par la COVID-19 et des statistiques différenciées selon le sexe sur les conséquences socioéconomiques de la pandémie pour les migrants

Copyright © UN Women 2026

Liste d’actions

Question	Oui	Pas encore
Les bureaux nationaux de statistiques de votre État et/ou les ministères concernés produisent-ils des données migratoires ventilées par sexe, c'est-à-dire des données qui sont collectées et présentées par sexe en tant que classification primaire et globale?	○	○
Votre pays procède-t-il à la collecte, à l’analyse et à la diffusion de statistiques différenciées selon le sexe qui reflètent de manière adéquate les différences et les inégalités dans la situation des femmes et des hommes dans le contexte migratoire?	○	○
Votre pays procède-t-il à la collecte, à l’analyse et à la diffusion de données sur la violence sexuelle et sexiste, y compris la violence à l’encontre des femmes et des filles migrantes?	○	○
Les méthodes de collecte des données migratoires prennent-elles en considération les stéréotypes et les facteurs socioculturels qui peuvent introduire des biais sexistes dans les données?	○	○
Votre pays renforce-t-il les capacités du personnel des bureaux nationaux de la statistique et/ou des ministères et départements pertinents en matière de collecte, d’analyse et de diffusion de données sur la migration ventilées par sexe et de statistiques sur la migration différenciées selon le sexe?	○	○

Copyright © UN Women 2026

Question	Oui	Pas encore
Votre pays mobilise-t-il des ressources humaines et financières appropriées pour la collecte, l'utilisation et la diffusion de données sur la migration ventilées par sexe et de statistiques sur la migration différenciées selon le sexe?	○	○
Votre pays a-t-il harmonisé les protocoles et procédures de collecte de données pour garantir la compatibilité des données ventilées par sexe et des statistiques différenciées selon le sexe entre les différents systèmes nationaux de données?	○	○
Votre pays garantit-il la confidentialité et la protection de toutes les données collectées à des fins de protection, de voies de recours, d'enregistrement d'actes d'état civil et d'accès aux services?	○	○
• Dans l'affirmative, votre pays veille-t-il à ce qu'aucune donnée à caractère personnel ne soit partagée avec les autorités de gestion de l'immigration?	○	○
Votre pays recueille-t-il, dans le cadre des enquêtes sur les ménages, sur la main d'œuvre et sur d'autres questions pertinentes, des données sur le sexe des personnes qui effectuent des rapatriements de fonds?	○	○
NEED TRANSLATION Does your State collect data on the sex of remittance recipients in household, labour force and other relevant surveys?	○	○
COVID-19 : Votre pays recueille-t-il des données complètes ventilées par sexe et par âge sur les contaminations par la COVID-19 et des statistiques différenciées selon le sexe sur les conséquences socioéconomiques de la pandémie pour les migrants?	○	○

Copyright © UN Women 2026